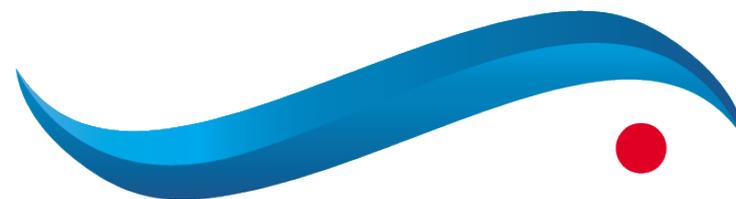


Comité de direction de la fédération française d'études et sports
sous-marins comité départemental Haute-Vienne

CODIR FFESSM CODEP 87

Lundi 07 décembre 2020

Vidéo conférence – 20h



FFESSM

HAUTE-VIENNE | 87

Bienvenue au comité directeur du comité départemental de la Haute-Vienne de la Fédération Française d'études et sports sous-Marins

- **CODIR élargi aux présidents des clubs et SCA FFESSM de la Haute-Vienne**
- **CODIR élargi aux présidents des commissions**

Première réunion de la nouvelle olympiade 2020 / 2024

Alouis David

Arvy Jean-François

Clottes Jacques

Delahaye Pascal

Desserprix Aurélien (SCA)

Duloisy Patrice

Farge Michel

Fournier Martine

Hamelin Pascal

Lazeiras Aurélien

Mandavy Patrick

Marmisse Carole

Migout Nadia

Nevoit Béatrice

Rambis Roland

Rebeyrol Daniel

Félicitation et bienvenue au nouveau comité directeur Haute-Vienne

Première réunion de la nouvelle olympiade 2020 / 2024

- Apnée : Le Normand Michel *apnee@codep87.fr*
- Archéologique subaquatique : Letuppe Jonathan *archeologie@codep87.fr*
- Environnement et Biologie subaquatique : Bonnet Christine *biologie@codep87.fr*
- Médicale : Jean-François Pons *medicale@codep87.fr*
- Nage avec palmes : Béatrice Nevoit *nap@codep87.fr*
- Plongée sportive en piscine : Patrick Mandavy *psp@codep87.fr*
- Technique plongée sous-marine : Rambis Roland *technique@codep87.fr*
- Tir sur cible subaquatique : Marty Pierre *tsc@codep87.fr*
- Juridique:

Félicitation et bienvenue aux nouveaux présidents des commissions

Membre du comité directeur absents et excusés ce soir:

- Alain Dumaignaud président représenté Daniel Rebeyrol CODIR
- Pascal Hamelin CODIR - donne pouvoir à Aurélien Lazeiras
- Beatrice Nevoit CODIR - donne pouvoir à Aurélien Lazeiras
- Pierre Marty président commission TSC représenté par Antoine Guillaumie

Approbation du PV du CODIR du lundi 31 Aout 2020

- Disponible sur le site www.codep87.fr



Ordre du jour - CODIR du 07 décembre 2020

- Le point sur la situation - tour de table
- Les licences 2020/2021
- Cooptation des candidatures au CODEP 87 (si présente)
- Actualités CSNA et FFESSM
- Fonctionnement des commissions
- Le point sur le dossier Montulat
- Le point sur les coordonnées des clubs 87
- Préparation de l'assemblée générale extraordinaire FFESSM CODEP 87
 - Discussion autour du règlement
 - Discussion autour des statuts
 - Discussion autour du règlement financier
- Questions diverses

Le point sur la situation – tour de table

- **Prise de parole des présidents des clubs**

Le point sur la situation – tour de table



MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Déclinaison des décisions sanitaires pour le sport valables du 28 novembre au 15 décembre 2020

1/3

CATÉGORIES	Étape 1 28/11/2020	Étape 2 - 15/12/2020 fin du confinement si les conditions sanitaires le permettent	Étape 3 - 20/01/2021 si les conditions sanitaires le permettent
ATTESTATION	Obligatoire lors de toute sortie du lieu de confinement	Respect obligatoire du couvre-feu	Respect obligatoire du couvre-feu
Pratique sportive dans l'espace public (dont plages, lacs, rivières, parcs, forêts, montagnes...) dans le respect des protocoles applicables			
Personnes mineures Pratique auto-organisée sans contact <hr/> Pratique encadrée par un éducateur/club sans contact	Autorisé dans le respect de 20 km, 3h, 1 fois/jour groupe de 6 personnes maximum <hr/> Autorisé sans limitation à 20 km, 3h, 1 fois/jour sans limitation de nombre de pratiquants	Autorisé dans le respect du couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Personnes majeures Pratique auto-organisée sans contact <hr/> Pratique encadrée par un éducateur/club sans contact	Autorisé dans le respect de 20 km, 3h, 1 fois/jour groupe de 6 personnes du même foyer maximum <hr/> Autorisé dans le respect de 20 km, 3h, 1 fois/jour groupe de 6 personnes maximum encadrement inclus	Autorisé dans le respect du couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Publics prioritaires Sportifs professionnels, sportifs de haut niveau, groupes scolaires et périscolaires, formation universitaire ou professionnelle, sur prescription médicale APA, personne à handicap reconnu MDPH avec l'encadrement nécessaire	Autorisé sans limitation à 20 km, 3h, 1 fois/jour sans limitation de nombre de pratiquants	Autorisé	Autorisé

Le point sur la situation – tour de table

2/3

CATÉGORIES	Étape 1 28/11/2020	Étape 2 - 15/12/2020 fin du confinement si les conditions sanitaires le permettent	Étape 3 - 20/01/2021 si les conditions sanitaires le permettent
ATTESTATION	Obligatoire lors de toute sortie du lieu de confinement	Respect obligatoire du couvre-feu	Respect obligatoire du couvre-feu
Pratique sportive dans les équipements sportifs (ERP) avec protocoles sanitaires renforcés			
Personnes mineures Pratique auto-organisée sans contact	Autorisé uniquement en extérieur (ERP de type PA) dans le respect de 20 km, 3h, 1 fois/jour groupe de 6 personnes maximum	Autorisé en extérieur et intérieur (ERP de types PA et X) dans le respect du couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Pratique encadrée par un éducateur/club sans contact	Autorisé uniquement en extérieur (ERP de type PA) sans limitation à 20 km, 3h, 1 fois/jour sans limitation de nombre de pratiquants		
Personnes majeures Pratique auto-organisée sans contact	Autorisé uniquement en extérieur (ERP de type PA) dans le respect de 20 km, 3h, 1 fois/jour groupe de 6 personnes maximum	Autorisé uniquement en extérieur (ERP de type PA) dans le respect du couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Pratique encadrée par un éducateur/club sans contact	Autorisé uniquement en extérieur (ERP de type PA) dans le respect de 20 km, 3h, 1 fois/jour groupe de 6 personnes maximum encadrement inclus		
Publics prioritaires Sportifs professionnels, sportifs de haut niveau, groupes scolaires et périscolaires, formation universitaire ou professionnelle, sur prescription médicale APA, personne à handicap reconnu MDPH avec l'encadrement nécessaire	Autorisé (ERP de types X et PA) sans limitation à 20km, 3h, 1 fois/jour sans limitation de nombre de pratiquants Accès autorisé aux vestiaires collectifs	Autorisé (ERP de type X et PA)	Autorisé (ERP de types X et PA)

Le point sur la situation – tour de table

CATÉGORIES	Étape 1 28/11/2020	Étape 2 - 15/12/2020 fin du confinement si les conditions sanitaires le permettent	Étape 3 - 20/01/2021 si les conditions sanitaires le permettent	3/3
ATTESTATION	Obligatoire lors de toute sortie du lieu de confinement	Respect obligatoire du couvre-feu	Respect obligatoire du couvre-feu	
Éducateurs sportifs professionnels				
Activités en environnement spécifique : ski et dérivés ; alpinisme ; plongée subaquatique ; parachutisme ; spéléologie ; natation et sécurité aquatique (espace public, ERP de type PA ou X)	Autorisé pour l'entretien des compétences et l'activité professionnelle sans limitation à 20 km, 3h, 1 fois/jour	Autorisé dans le respect du couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé	
Pour les autres activités en extérieur (espace public ou ERP de type PA)	Autorisé pour l'entraînement personnel dans le respect de 20 km, 3h, 1 fois/jour pour l'activité professionnelle sans limitation à 20 km, 3h, 1 fois/jour	Autorisé dans le respect du couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé	
Pour les activités en intérieur (ERP de type X)	Autorisé uniquement pour encadrer les publics prioritaires	Autorisé dans le respect du couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé	
Coaching à domicile	Autorisé	Autorisé dans le respect du couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé	
Compétitions avec protocoles sanitaires renforcés				
Sport professionnel et de haut niveau avec l'encadrement nécessaire	Autorisé	Autorisé	Autorisé	
Vestiaires				
À usage collectif	Interdit sauf pour les publics prioritaires	En attente	En attente	
Accueil de spectateurs				
Dans l'espace public	Interdit	En attente	En attente	
En ERP de type PA ou X	Interdit	En attente	En attente	
Vie associative				
Réunions (AG, bureau, commissions...)	Voie dématérialisée recommandée Possible jusqu'au 01/04/2021	Autorisé	Autorisé	
Loisirs sportifs marchands (salle d'escalade, de fitness...)				
Lieux couverts et clos	Interdit sauf publics prioritaires	Interdit sauf publics prioritaires	Autorisé (avec protocoles sanitaires renforcés)	

Le point sur la situation – tour de table

CATÉGORIES	Étape 1 28/11/2020	Étape 2 - 15/12/2020 fin du confinement si les conditions sanitaires le permettent	Étape 3 - 20/01/2021 si les conditions sanitaires le permettent
ATTESTATION	Obligatoire lors de toute sortie du lieu de confinement	Respect obligatoire du couvre-feu	Respect obligatoire du couvre-feu
Éducateurs sportifs professionnels			
Activités en environnement spécifique : ski et dérivés ; alpinisme ; plongée subaquatique ; parachutisme ; spéléologie ; natation et sécurité aquatique (espace public, ERP de type PA ou X)	Autorisé pour l'entretien des compétences et l'activité professionnelle sans limitation à 20 km, 3h, 1 fois/jour	Autorisé dans le respect du couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé

Après lecture du décret, attention aux points suivants pour la période du 15 décembre au 20 janvier 2021:

- Groupe de 6 uniquement
- Pas de contact

Le point sur la situation – tour de table

Les piscines:

- Ouverture espérée fin janvier
- Après accord de l'état, des préfectures
- Voir avec les municipalités Limoges / Aixe-sur-Vienne / Saint-Junien
- Limoges métropole pour l'Aquapolis

Les licences 2020/2021

- 10 clubs en Haute-Vienne
- 7 clubs sur Limoges et 1 SCA

Nom du club	2019	2020	2021
ABC PLONGEE 87	34	39	20
ABYSSES CLUB	17	17	
AIGA BLUIA PLONGEE	41	50	43
AMICALE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS DE LIMOGES			
ASPTT LIMOGES	96	91	84
ASS. SPORTIVE L'O.R.T.F. FRANCE 3 LIMOUSIN	37	33	17
C.A.S. - EGF LIMOGES	17	15	
C.S. D'AIXE S/VIENNE	75	87	7
CLUB SUBAQUATIQUE DE LIMOGES	106	80	43
HOMMES GRENOUILLES DU C.A.P.O.	23	25	5
LIMOGES PLONGEES SS MARINE	45	43	6
NAGE EN EAU VIVE DE LA HAUTE VIENNE			
PLONGEE ECOLE EVASION LIMOGES	21	30	
RACING CLUB SUBAQUAT. LIMOGES	28	19	2
SUB20	49	48	12
TEAM EANX	12	10	
Total	601	587	239

Les licences 2020/2021

Aujourd'hui, Les chiffres FFESSM:

- -36% nationale
- -38% régionale Nouvelle Aquitaine
- -59% départementale

Sondage National CNOSF sur 44 000 clubs et 72 Fédérations:

Sur les 44 000 clubs qui ont répondu, 25 % seulement disent ne pas avoir subi de baisse de membres. Sur les 75% qui en ont subi, la moyenne des pertes est de l'ordre de 28 %.

Les licences 2020/2021

- Garder le contact
- Tous les vecteurs de communication sont bons
téléphone réseaux sociaux, site internet, email, visio-
conférence
- Préparer le retour des licenciés
- Une « soif » de sports est attendue

Cooptation des candidatures au CODIR CODEP87

Il reste 4 places au comité directeur, 7 candidatures confirmées

- 1. Pierre Marty**
- 2. Franck Pazuet**
- 3. Éric Valade**
- 4. Jean-Pierre Bel**
- 5. Fabrice Gantheil**
- 6. Olivier Orabona**
- 7. Gérard Samson**

Vote à bulletin secret des membres du CODIR, possible au premier CODIR en présentiel.

Actualités Nationales et régionales

Election du comité subaquatique Nouvelle-Aquitaine



Un grand merci Bernard Labbé

Actualités Nationales et régionales

Une Nouvelle equipe en place



Sébastien ALLEGRE
Président



Jean-Louis DINDINAUD
Président adjoint



Aurélien LAZEIRAS
Vice-président



Thierry DUCRET
Vice-président



Eric BASTIDE
Trésorier Général



Sébastien GARREC
Secrétaire Général



Bénédicte BILLAUD
Trésorière adjointe



Corinne FOURGEAUD
Secrétaire adjointe

Actualités Nationales et régionales

Une Nouvelle equipe en place avec 4 personnes attachés à la Haute-Vienne:

- **Sebastien Allegre, ancien du CSL, president**
 - **Aurélien Lazeiras, ASORTF, vice-président**
 - **Thierry Ducret, ancien de l'ASORTF, Vice-président**
 - **Asmaa Bouterfas, ancienne du SUAPS CSL, Médecin pneumologue**
-
- **Election du President de la commission régionale Tir sur cible subaquatique: Pierre Marty du CSL**



Actualités Nationales et régionales

**Commission territoriale attribution des subventions
Seul un club en Haute-Vienne à demandé une subvention en
2019/2020**

**Besoin d'un Réfèrent CTAS pour la Haute-Vienne pour faire
l'intermédiaire entre la commission CTAS et les clubs. Aider les clubs
dans leurs démarches.**

Actualités Nationales et régionales

Championnats de France
des sports subaquatiques les
14, 15, 16 mai 2021

Responsable des bénévoles



FFESSM
IMMERSION & EMOTION

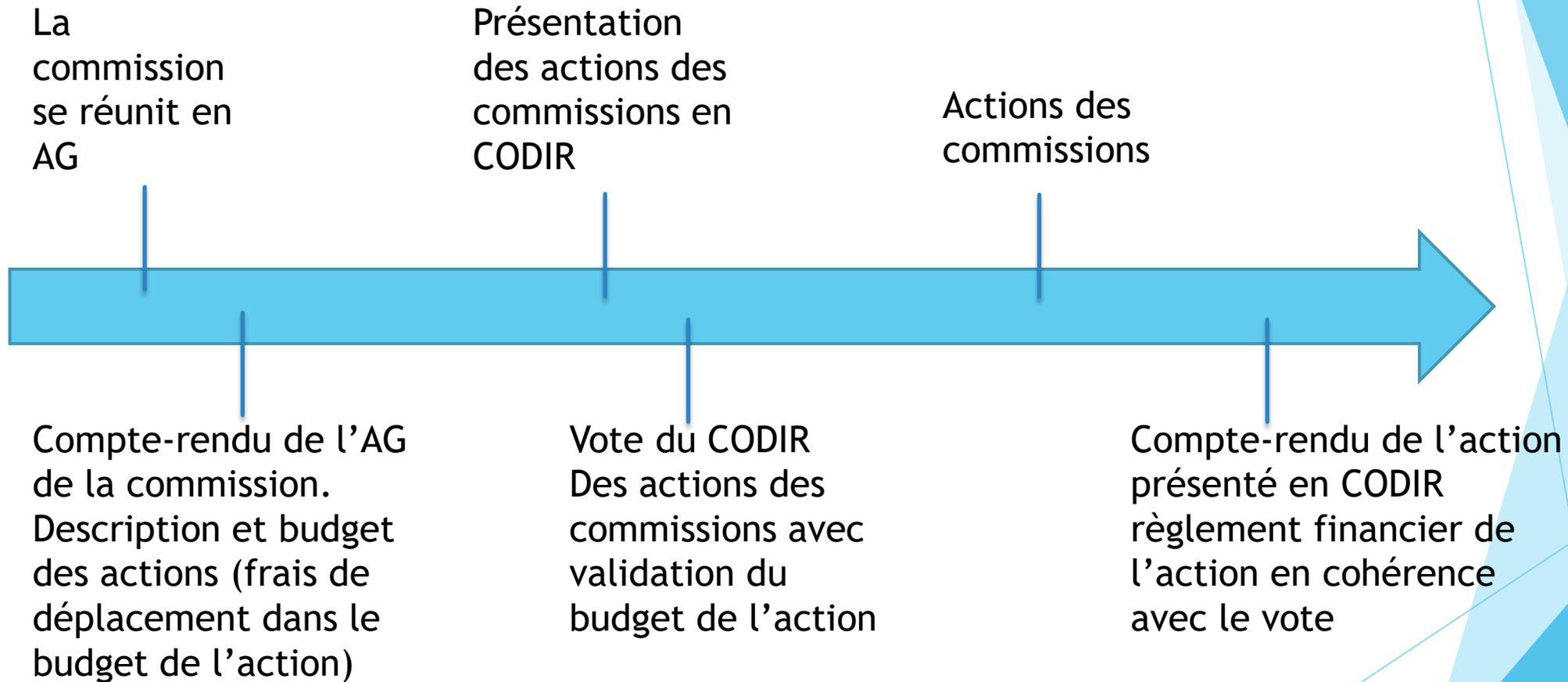
CHAMPIONNATS DE FRANCE des Sports Subaquatiques

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS
Avec le soutien du comité régional Nouvelle Aquitaine FFESSM
et du comité départemental Haute-Vienne FFESSM (87)

ENTRÉE GRATUITE

Programme détaillé surffessm.fr

Fonctionnement des commissions: préparation d'une action



Fonctionnement des commissions: Communication

Chaque commission peut avoir sa propre page Facebook

D'autres réseaux sociaux sont possibles sur simple demande

Le président du CODEP est le responsable légal de publication et doit être administrateur (de la page Facebook par exemple)

Publication d'articles sur le site web, sur proposition du président de commission ou chargée de mission. Présentation d'un texte avec une photo/illustration

Fonctionnement des commissions: Communication

Le responsable
d'une action
veut
communiquer
une action

Le président de
commission le
propose à l'ordre
du jour du CODIR

Choix de
communication
du CODIR

Regroupement des
communications et
discussions auprès du
président de
commission

Présentation de
l'action devant les
présidents Club

Email, Facebook, Web,
courrier, autres...

Montulat, fonctionnement à venir

- Pas de port du masque obligatoire
- Vestiaires non autorisés
- Groupe de 6 (jusqu'au 20 janvier 2021)
- Interdiction de repas/collation sur le site
- Pas de contact
- Inscription sur le site web du codep (voté au CODIR du 30 Aout 2020)
Créneaux de deux heures estimatives sur inscriptions très pratique

Montulat, fonctionnement à venir

- Suspension de la ligne téléphonique fixe début 2021
- Appel à cotisation janvier 2021 - proposition de cotisation identique à 2020 pour les clubs de la Haute-Vienne, identique à 2020 pour les clubs hors Haute-Vienne



- Changement de code janvier 2021

Montulat, Le point sur l'avancement du dossier de construction

Pascal Hamelin, chef de projet (excusé):

- Consolidation du projet se prémunir des contrôles de l'Europe
- Problème d'harmonisation des dénominations (CDHV, CODEP, comite...)
- Modification en Préfecture
- Attente de l'INSEE

Le point sur les coordonnées des clubs 87

- C'est la saison des AG (par décret, les AG peuvent se tenir a distance jusqu'au 1^{er} avril 2021)
- Le CODEP87 à besoin de maintenir à jour les coordonnées des clubs:
- Par email à secretaire@codep87
 - Nom du club
 - Adresse postale
 - Composition du bureau (nom/prénom/tel/email)
 - Autres informations (site web, les horaires/lieux de vos créneaux/RDV)

Préparation de l'assemblée générale extraordinaire

Besoin d'une mise à jour réglementaire, les statuts et autres règlements dates et doivent s'adapter (email, visio, retour d'expériences...)

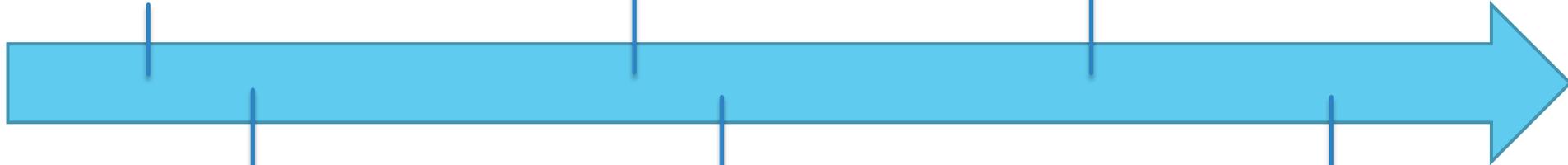
- Discussion autour du règlement intérieure
- Discussion autour des statuts
- Discussion autour du règlement financier

Préparation de l'assemblée générale extraordinaire

Utilisation des exemplaires sur le site de la commission juridique

Après discussions, si besoin, ajout de point spécifique

Vote des présidents de clubs en Assemblée générale extraordinaire



Présentation et discussion en CODIR

Présentation aux présidents de Clubs, validation de la commission juridique nationale

Publication et déclaration (préfecture, FFESSM,...)

Questions diverses

Message de Jean-François Pons - président de la commission Médicale: En ces temps de confinements je te propose de faire des cours théoriques sur les accidents uniquement , mon domaine en Visio conférence pour les niveaux 3 et 4 pour le codep , je le fais déjà pour l ASPTT donc pas de raison que je ne le fasse pas pour le CODEP87. Qu'en penses tu ? Je suis disponible medicale@codep87.fr

Message de Thierry Bertolotti - référent formation N4 cette année au sein de la commission technique du CODEP, épaulé dans cette mission par David Alouis. Le calendrier de la formation théorique N4 en Visio au sein du CODEP 87 est sortie, vous pouvez le demander à Roland Rambis, président de la Commission technique plongée sous-marine technique@codep87.fr il est aussi disponible en annexe à la fin du compte rendu.

Questions diverses

Message de Christine Bonnet - présidente de la commission Biologie et environnement subaquatique CODEP 87:

- nous tentons une formation pb1. Nous avons changé les dates . ce sera les 31/1 , 20 et 21/3. nous ouvrirons les inscriptions seulement début janvier. nous aurons ainsi une meilleure visibilité sanitaire.
- en partenariat avec la commission technique, et avec leur accord, nous allons proposer 2 visioconférences sur la compétence environnement . elles seront animées par olivier borot, FB3 et MF1, de la commission bio nouvelle aquitaine.

la première soirée sera dédiée aux encadrants lundi 14/12 à 20h sur : compétence environnement dans les cursus techniques du nouveau MFT.

la deuxième soirée sera le 11/01; elle sera plus particulièrement dédiée aux futurs N4.

a terme, nous allons ensuite proposer cette formation sur le plan départemental

Questions Diverses

- **Outils informatiques**

Proposition de date



- **Lundi 01 février 2021 – CODIR**
- **Lundi 05 Avril 2021 – CODIR – discussion autour des créneaux piscine ville de Limoges**
- **Assemblée générale extraordinaire: proposition de la faire uniquement en présentiel autour du moi de juin**

Merci!

GP-N4 Comment ça se passe Répondre à toutes vos interrogations



La commission technique du CODEP87 présidée par Roland RAMBIS reprend cette année la formation et la préparation au passage du niveau 4, un examen théorique aura d'ailleurs lieu à Limoges le 21 mars 2021.

Un planning de cours théoriques spécifiques à la préparation de cette épreuve débutera en janvier.

En amont, le 21 décembre vous sera proposée en visioconférence une soirée, ouverte à toutes et à tous, pour vous présenter le niveau 4 en général : les différentes filières, l'examen, la préparation nécessaire, l'accompagnement proposé par le CODEP87 et bien-sûr, un temps d'échange questions-réponses pour répondre au mieux à toutes vos questions et interrogations sur le sujet afin de vous aider dans votre choix avant de vous lancer dans ce parcours.

En espérant vous voir nombreux le 21

Thierry Bertolotti / David Alouis
référents formation N4 2021 CODEP87

Thierry_bertolotti@cf.canon.fr - 0627341181

CALENDRIER FORMATION THEORIQUE N4

- Lundi 21/12/2020

20h30

- Présentation cursus N4 (**En visio**) ouvert à toutes et à tous
Les filières, l'examen, le temps nécessaire à la formation les avantages apportés par cette qualification, le planning de formation et l'accompagnement proposé par le CODEP 87-Questions, réponses

- Samedi 9/01/2021

8h30

- **Cadre réglementaire de l'activité**
 - Epreuves examen
 - Conditions d'accès à l'examen / évolutions après GP
 - Code du sport : Prérogatives GP / Matériel obligatoire / Rôle DP / brevets plongeurs, encadrants / Plongée enfants

10h00 Pause 15'

- Licence, assurances et certificat médical
- Responsabilité civile et pénale du GP
- La FFESSM : structure / commissions / rôle CD, commissions
- Equipements de protection individuelle (EPI)
- Normes

12h00 – 13h30 Pause repas

- **Aspect théorique de l'activité**
 - Flottabilité (Archimède, lestage)
 - Compressibilité des gaz (consommation, autonomie, effets de la température sur la pression des blocs)

15h30 Pause 15'

- Pressions partielles (limites de toxicité O2, N2)
- Optique, acoustique en plongée

17h00 Fin

- Lundi soir 11/01/2021

- **Visioconférence** de la commission bio du CSNA sur le thème : connaître et respecter l'environnement subaquatique (compétences, outils d'information...) pour les futurs GP

- Samedi 23/01/2021

8h30

- **Anatomie, physiologie et physiopathologie du plongeur**
 - Ventilation et plongée (anatomie, mécanique ventilatoire)
 - Circulation et plongée (cœur, petite et grande circulation)

10h00 Pause 15'

- Echanges gazeux alvéolo capillaires, transport des gaz
- Oreille et plongée (anatomie, audition et équilibre)

12h00 – 13h30 Pause repas

- **Accidents et incidents en plongée**
 - Accidents barotraumatiques, surpression pulmonaire
 - Narcose, Essoufflement en plongée
 - Œdème pulmonaire d'immersion

15h30 Pause 15'

- Incidents liés au froid en plongée
- Déshydratation en plongée
- Syncope thermo-différentielle
- Accidents liés à la pratique de l'apnée

17h00 Fin

- Lundi soir 01/02/2021

20h30

- **Matériel de plongée**
 - Le compresseur (principe de fonctionnement, réglementation et pannes courantes)
 - Les blocs de plongée (réglementation et fonctionnement robinetterie)
 - Les détendeurs (principe de fonctionnement)
 - 1^{er} étage piston, membrane, non compensé et compensé
 - 2^{ème} étage non compensé, compensé
 - Notion de surcompensation, effet venturi, vortex
 - Givrage des détendeurs

22h30 Fin

- Lundi soir 22/02/2021

20h30

- **Matériel de plongée**
 - Le gilet stabilisateur
 - Le manomètre immergeable
 - L'ordinateur de plongée
 - Principe de fonctionnement, différences avec les tables
 - Différents réglages et conséquences en plongée

22h30 Fin

- Samedi 06/03/2021

8h30

- **Décompression -1**
 - Dissolution de l'azote dans l'organisme (Principe physique -loi de Henry, différents états de saturation)
 - Modèle de Haldane (notions de gradient, de période, de compartiment, de coefficient de saturation, de sursaturation critique et de courbe de saturation)
 - Autres modèles de décompression : Bühlmann, VPM et RGBM

10h30 Pause 15'

12h00 – 13h30 Pause repas

- **Décompression -2**
 - Utilisation des tables de plongée fédérales FFESSM - MN90
 - Gestion de procédures de décompression différentes au sein d'une même palanquée
 - Accidents de désaturation

15h30 Pause

17h00 Fin

- Samedi 13/03/2021

- **Matin → Révision**

- Dimanche 21/03/2021

- **Examen** - Limoges